



République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**N°32-05-2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**

Date de la convocation : 30/03/2026  
Date d'affichage convocation : 30/03/2026  
EN EXERCICE : 15 membres  
PRESENTS : 11  
ABSENTS : 4  
POUVOIR(S) : 2  
VOTANT(S) : 13  
ABSENTION(S) : 0  
EXPRIMES : 13

**SEANCE DU 12 MAI 2026**

**DELIBERATION N° 32-05-2026**

**Objet de la délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION**

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

**Présents selon l'ordre du tableau municipal :**

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Monsieur Jany PERRIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, Monsieur Alexandre HATET, conseillers

**Absent non excusé** : NÉANT

**Pouvoir(s)** : Madame Laure BOURASSEAU a donné pouvoir à Monsieur Gaëtan GEFROY  
Monsieur Alexandre HATET a donné pouvoir à Monsieur le Maire Eric BOURGE.

Madame Régine RONCIERE été désignée secrétaire de séance.



République Française  
Département de la Sarthe  
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable  
**COMMUNE DE LA GUIERCHE**  
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

**SUITE ET FIN DELIBERATION N° 32-05-2026**

Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

N°	DATE	OBJET
6/2026	22/04/2026	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE SECTION ZL 159 - (DIA 0721472600005 enregistrée le 15 avril 2026).
7/2026	24/04/2026	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE B 212, B 213, B 530, et ZK 85 - (DIA 0721472600006 enregistrée le 20 avril 2026).
8/2026	04/05/2026	VIREMENT DE CRÉDIT N°1 – 629.35 € pour la réfection du clocher
6/2026	22/04/2026	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION – PROPRIETE SECTION ZL 159 - (DIA 0721472600005 enregistrée le 15 avril 2026).

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 13 voix
----------------	-----------------	---------------------

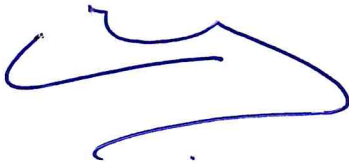
➤ **PREND ACTE** des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 12 mai 2026.

LE MAIRE,  
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,  
Régine RONCIERE

